

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent quarantième-troisième réunion (**extraordinaire**) du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 20 décembre 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 14 FÉVRIER 2022**

<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Membres</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		KAMAL, Najat Membre socio-économique	X	
BOUTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
CHARETTE, Sylvie Personne diplômée	X		LE GAL, Nadine Représentante des collègues	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
EL-ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante		X*
GOSSELIN, Mélanie Membre socio-économique	X		Siège vacant (professeur)		
HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA	X		Siège vacant (socio-économique)		
<b>Observateurs</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Invitée</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LEPAGE, Mario Cadre-conseil	X	
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X				
NADON, Martine Coordonnatrice et attachée d'administration – Décanat des études	X				
ROCHFORT, Odette Technicienne - ÉMI	X				
<b>Secrétaire générale des instances</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>	<b>Attachée d'administration</b>	<b>Présent</b>	<b>Absent</b>
OUELLET, Me Sophie Avocate et adjointe au VRAR	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

La rectrice fait un retour sur les consignes qui ont été transmises au personnel de l'Université en lien avec les nouvelles consignes du gouvernement.

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, souhaite la bienvenue à monsieur Vincent Beauséjour comme le nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 40.

## **1.- Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

### **2.- Affaires académiques**

#### **2.1 Projet de répartition des postes de professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2022-2023**

3.- Prochaine réunion (14 février 2021)

4. - Clôture de la séance

## 2. Affaires académiques

### 2.1 Projet de répartition des postes de professeurs par Département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2022-2023

Annuellement, le Conseil d'administration est appelé à se prononcer sur un projet de répartition des postes de professeurs et professeurs par département, par site de travail et par secteur disciplinaire. Cet exercice revêt un caractère stratégique qui permet d'ajuster la répartition des postes qui prend en considération l'évolution de l'effectif étudiant, l'évolution de la discipline et les projets de développement des départements.

Le projet de répartition des postes de professeurs et professeurs se réalise en deux étapes énoncées à l'article 8 de la convention collective des professeurs et professeurs et sur une politique générale de répartition des postes de professeur.

La première étape consiste à déterminer le nombre de postes de professeurs et professeurs pour l'Université. La détermination du nombre de postes est basée sur une formule qui tient compte du nombre d'étudiantes et d'étudiants équivalents temps plein moyen des trois années antérieures à l'année pour laquelle l'Université détermine le nombre de postes de professeure et professeur qui seront disponibles, en l'occurrence pour l'année 2022-2023. Cette formule a généré 251 postes (voir en annexe).

Conformément à la clause 8.03 de la convention collective des professeurs et professeurs de l'UQO, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite doit transmettre entre le 15 octobre et le 1er décembre aux directrices et directeurs de département, « *le nombre total de postes disponibles à l'Université pour l'année financière subséquente tel que généré par la formule prévue à la clause 8.07 et, le cas échéant, tout ajout de postes adoptés par le conseil d'administration* ». Or, aucun ajout de poste n'a été soumis et approuvé par le CA.

La deuxième étape consiste à répartir le nombre de postes de professeurs et professeurs déterminés (251) par département, par site de travail et par secteur disciplinaire. Le processus pour répartir les postes est enchâssé dans une politique qui peut être modifiée annuellement. Cette répartition repose sur les effectifs étudiants et sur la production scientifique dans une proportion respective de 60% et 40%. Chaque direction de département expose ses besoins en lien avec les projets en cours ou à venir. À partir de ces informations, le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite propose une répartition des postes de professeurs et professeurs par département, par secteur disciplinaire et par département. Ce projet est soumis à la Commission des études.

En résumé, le projet comporte les modifications suivantes par rapport à la répartition 2021-2022 :

#### **Département des sciences administratives**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 39 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Au cours de l'année, lorsque des postes se libéreront, deux d'entre eux seront transférés au Département des sciences infirmières;
  - Ceci portera à 37 le nombre de postes du département.

#### **Département de relations industrielles**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 15 postes, soit 1 poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Abolition d'un poste du secteur *Gestion des ressources humaines et psychologie du travail* à Gatineau ;
  - Au 1er janvier 2023, un poste du secteur *Gestion des ressources humaines et psychologie du travail* à Gatineau sera aboli et

transféré au Département des sciences comptables;

- Ceci portera à 14 le nombre de postes du département.

#### **Département des sciences comptables**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 12 postes, soit 1 poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Réintégration d'une professeure dans le secteur *Fiscalité*.
  - Abolition du poste vacant du secteur *Comptabilité et contrôle de gestion* à Saint-Jérôme ;
  - Au 1er janvier 2023 : ajout d'un poste au secteur *Comptabilité et contrôle de gestion* à Saint-Jérôme provenant d'un transfert du Département des relations industrielles;
  - Ceci portera à 13 le nombre de postes du département.

#### **Département des sciences de l'éducation**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 32 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.

#### **École multidisciplinaire de l'image**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 9 postes, soit 1 poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Abolition d'un poste du secteur *Muséologie et patrimoines* à Gatineau (cette décision est dépendante des résultats du processus de dotation du poste de doyen de la gestion académique, une révision pourrait être nécessaire).

#### **Département d'études langagières**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 5 postes, soit 1 poste en moins par rapport à la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Abolition du poste vacant du secteur *Études langagières* à Gatineau.

#### **Département d'informatique et d'ingénierie**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 21 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.

#### **Département de psychoéducation et psychologie**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 38 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.

#### **Département des sciences infirmières**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 29 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Au cours de l'année, lorsque des postes se libéreront au Département des sciences administratives, deux d'entre eux seront transférés au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme dans le secteur *Intervention infirmière*.
  - Ceci portera à 31 le nombre de postes du département.

#### **Département de travail social**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 20 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.

#### **Département des sciences sociales**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 19 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.
  - Transfert d'un poste du secteur *Sociologie* vers le secteur *Développement international* pour réintégration d'une professeure.

**Département des sciences naturelles**

- La répartition effective au 1er mai 2022 sera de 12 postes, soit le même nombre de postes que la répartition effective au 1er mai 2021.

Monsieur Mario Lepage explique le processus pour arriver à cette répartition. Il prend également le temps d'expliquer la différence entre la détermination du nombre de postes et la répartition des postes. Et c'est la répartition des postes qui doit être adoptée par le conseil d'administration et non la détermination du nombre de postes.

La détermination du nombre de postes est faite selon une formule inscrite dans la convention collective des professeures et professeurs.

En ce qui concerne la répartition des postes de professeurs par département, elle est faite selon le nombre d'étudiants (60 %) et de la recherche produite par les professeurs (40%). Le nombre de postes est donc déterminé pour chaque département.

Une membre demande quelles seraient les répercussions si la résolution n'était pas adoptée. Monsieur Lepage explique que le processus de dotation, pour les postes vacants, ne pourrait débiter comme prévu.

Il est également mentionné qu'il n'est pas possible pour le conseil d'administration d'ajouter des postes puisque les délais sont dépassés. De plus, même si on ajoutait des postes, il est possible que les postes supprimés d'un département ne soient pas remis à ce même département puisque la formule de la répartition de postes pourrait les ajouter dans un autre département.

Les membres souhaitent vivement que des discussions entre la direction de l'université et le syndicat des professeures et des professeurs aient lieu. La rectrice mentionne qu'elle est actuellement en discussion avec le syndicat pour arriver à un terrain d'entente pour les postes qui sont supprimés.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée les membres conviennent à la majorité d'adopter la résolution 443X-CA-6844 concernant le projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2022-2023; laquelle est jointe en appendice.

**3. Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 14 février 2022 à 16 h 30.

**4. Clôture de la séance**

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 17 h 49.

*Original signé par :*

---

Patrick Duguay, président  
Sophie Ouellet, secrétaire général